



Conseil Municipal du 19 mai 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 mai 2025 à 20 heures à la mairie et a examiné les délibérations suivantes :

- **Délibération n°2025/038** – Liste annuelle des jurés d'assises – Tirage au sort sur les listes électorales. **Approuvée à l'unanimité.**
 - **Délibération n°2025/039** – Cimetière communal – Columbarium et concessions cavurne - Modification des tarifs. **Approuvée à l'unanimité.**
 - **Délibération n°2025/040** – Budget principal – Décision Modificative n° 2/2025. **Approuvée à l'unanimité.**
 - **Délibération n°2025/041** – Création d'un parking végétalisé - demandes d'aides financières au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, des Centralités Rurales en Région (C2R) et du Plan Marshall « Grands Projets Côte-d'Or ». **Approuvée par 25 voix pour et 4 contre.**
 - **Délibération n°2025/042** - Souscription d'un emprunt « Banque des territoires » - Parking végétalisé. **Approuvée par 25 voix pour et 4 contre.**
 - **Délibération n°2025/043** – Souscription d'un emprunt « Banque des territoires » - Piste cyclable. **Approuvée par 25 voix pour et 4 contre.**
 - **Délibération n°2025/044** – Travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Bernard - Convention groupement de commandes. **Approuvée à l'unanimité.**
 - **Délibération n°2025/045** – Aide financière pour modification de façade du magasin « La Page d'Après ». **Approuvée à l'unanimité.**
-

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni en la salle habituelle des séances publiques, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, le treize mai deux mil vingt-cinq.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Alain CARTRON, Maire.

M. Jean-Claude ALEXANDRE - M. Gilles MUTIN - Mme Claude LEFILS - Mme Florence VEDRENNE - M. Remi VITREY. Adjoint.

Mme Josiane MICHAUD - Mme Ghislaine POSTANSQUE - Mme Jocelyne FINCK - M. Christian MASSOT - M. Hervé RENARD - M. Mohammed HADBI - M. Philippe GAVIGNET - M. Christophe PROST - Mme Edith de MARESCHAL - Mme Claire CHEZEAUX - M. Gérard DUPUIS - Mme Marlène LANDRÉ - M. Daniel CARRASCO - Mme Eliane QUATREHOMME - M. Christophe TALMET - Mme Nathalie FREYDEFONT - M. Alexandre SUCHET.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Nicole GENEVOIX (donne pouvoir à Mme Florence VEDRENNE) - M. Olivier BAYLE (donne pouvoir à M. Alain CARTRON) - Mme Anna GUICHARD (donne pouvoir à Mme Claude LEFILS) - M. Hervé TILLIER (donne pouvoir à M. Jean-Claude ALEXANDRE) - Mme Noëlle COULIN (donne pouvoir à Mme Claire CHEZEAUX) - M. Bruno GILLANT (donne pouvoir à M. Gilles MUTIN).

M. **Gérald DUPUIS** est désigné comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 05.

Délibération n° 2025/038 - OBJET : LISTE ANNUELLE DES JURÉS D'ASSISES – TIRAGE AU SORT SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la désignation des membres des Jurés de la Cour d'Assises se fait, chaque année, par tirage au sort à plusieurs niveaux.

Conformément au Code de Procédure Pénale et à l'arrêté Préfectoral en date du 15 avril 2025, il est procédé à l'établissement des listes préparatoires communales selon les modalités suivantes :

- *pour chaque commune dite « commune seule »* le Maire tire au sort un nombre de noms triple de celui du nombre de jurés à partir de la liste électorale générale de sa commune ;

- *pour les regroupements de communes dites « communes regroupées »*, le Maire de la commune désignée comme bureau centralisateur (chef-lieu) du canton tire au sort un nombre de noms triple de celui du nombre de jurés à partir des listes électorales générales des communes.

Pour notre canton, il s'agit de tirer au sort 18 personnes pour la Commune de Nuits-Saint-Georges à partir de la liste électorale et 51 personnes pour l'ensemble des autres communes à partir du pré tirage que chaque Maire aura déjà effectué pour sa commune.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au 31 décembre 2026 ne sont pas retenues.

Ces listes préparatoires serviront ensuite, par un autre tirage au sort, à établir la liste annuelle dans laquelle seront choisis, pour chaque jugement, les jurés à la Cour d'Assises.

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort de 18 personnes parmi celles qui figurent sur les listes électorales de la Commune ; elles sont toutes de nationalité française.

Délibération n° 2025/039 - OBJET : CIMETIÈRE COMMUNAL – COLUMBARIUM ET CONCESSIONS CAVURNE - MODIFICATION DES TARIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a 20 ans, fin 2005, un espace destiné à recevoir les urnes funéraires a été créé dans le nouveau cimetière.

Cet espace, largement paysagé et fleuri est composé de 214 cases disposées à l'intérieur d'un columbarium et de 97 cavurnes, qui sont en fait des tombes de format réduit réparties individuellement autour et devant le columbarium.

L'aménagement de qualité avait nécessité le recours à l'emprunt et les tarifs avaient été établis de façon à permettre l'amortissement des travaux.

Ces tarifs sont plus élevés que ceux des terrains classiques. Il est proposé, maintenant que les travaux sont amortis, d'harmoniser les prix, quel que soit le choix du mode de sépulture.

	Durée	Tarifs au 1^{er} janvier 2025 Délibération n° 2024/102 du 16 décembre 2024	Proposition
Concession terrain	30 ans	350 euros	350 euros
Renouvellement terrain	30 ans	350 euros	350 euros
	15 ans	210 euros	210 euros
Case columbarium	15 ans	500 euros	350 euros
Renouvellement case	15 ans	500 euros	210 euros
Cavurne	15 ans	800 euros	350 euros
Renouvellement cavurne	15 ans	400 euros	210 euros

Cette harmonisation concerne aussi le cimetière de Concoeur.

Le produit de ces concessions continuera à être réparti entre la Ville (2/3) et le CCAS (1/3) :

- soit 233 euros pour la ville et 117 euros pour le CCAS si le coût est de 350 euros
- ou 140 euros pour la Ville et 70 euros pour le CCAS si le coût est de 210 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **HARMONISE** les tarifs des concessions, quelle que soit leur forme, à tous les cimetières de Nuits-Saint-Georges ;

- **FIXE** les redevances telles que proposé ci-dessus ainsi que la répartition des produits entre le budget communal et celui du CCAS ;

- **MET** en œuvre cette décision à compter du 1^{er} juillet 2025.

Délibération n° 2025/040 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2025

Monsieur l'Adjoint aux Finances précise que, lors du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2024, deux délibérations ont été validées par l'Assemblée :

- La délibération n° 2024/107 concernant la souscription d'un emprunt qui rappelait l'historique du prêt effectué sur le budget annexe « Bas de Tortereau » et son remboursement par le budget principal de la Ville.
- La délibération n° 2024/101 prévoyant que ce prêt vienne reconstituer le fonds de roulement du budget principal de la Ville.

Le prêt ayant été souscrit pour le compte du budget annexe, il convient de prévoir le remboursement de la première annuité par mouvement budgétaire du budget principal vers le budget annexe.

En parallèle, dans la continuité des délibérations concernant la souscription d'emprunts auprès de la Banque des territoires, il est nécessaire de compléter l'emprunt d'équilibre de 2 665 516,10 € prévu dans le cadre de la délibération n° 2024/106 du 16 décembre 2024.

Il convient donc d'effectuer les opérations suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Fonction	Intitulé	Montant	Chapitre	Fonction	Intitulé	Montant
27	276348	Autres communes	159 047,78 €	16	1641	Emprunts en euros	2 026 876,90 €
23	2315	Installations, matériels et outillages techniques	1 867 829,12 €				
TOTAL DÉPENSES			2 026 876,90 €	TOTAL RECETTES			2 026 876,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les opérations ci-dessus.

Délibération n° 2025/041 - OBJET : CRÉATION D'UN PARKING VÉGÉTALISÉ - DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL, DES CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION (C2R) ET DU PLAN MARSHALL « GRANDS PROJETS COTE-D'OR »

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme et à l'Environnement rappelle que depuis 2018, la commune a engagé une action visant à repenser le centre-ville en termes d'attractivité, de sécurité, d'accessibilité et de stationnement.

La dynamique impulsée a conduit à la réalisation de travaux qui ont notamment concerné le repositionnement des axes piétonniers, la création et le développement des mobilités douces, la requalification du patrimoine végétal avec la plantation de divers arbres et arbustes, la réfection de voiries et le réaménagement de places de stationnement.

Le cœur de ville est aujourd'hui aménagé dans un environnement sain et naturel et offre un cadre de vie de qualité qui séduit les habitants du territoire : un bourg centre agréable et verdoyant, facilement accessible, un stationnement pratique et à proximité des commerces.

Actuellement, la commune de Nuits-Saint-Georges poursuit la revitalisation de son cœur de ville par la réfection de l'intérieur des halles en rez-de-chaussée de la salle des fêtes, mais également en réalisant une continuité d'aménagement éco-responsable avec la déconstruction de l'ancienne gendarmerie et la création d'un parking végétalisé situé sur l'axe de la route des Grands Crus (au km 20 « vin »), face au futur ensemble oenotouristique et en entrée du centre-ville commerçant.

Il est à noter que la seule déconstruction des bâtiments de l'ancienne gendarmerie représente plus de la moitié du montant total des travaux, compte-tenu de la quantité d'amiante qui s'y trouve.

Pensé comme un parc, ce futur parking, situé dans une zone très fréquentée, en bordure de la RD constituera un espace de transition et de respiration, composante de la trame verte urbaine. Sa conception lui confèrera la modularité adaptée à l'accueil de marchés de saison, de brocantes et autres animations. Il proposera une quantité plus importante de stationnement à proximité du centre-ville, des halles et de la salle des fêtes ainsi qu'une aire d'accueil des cars de touristes particulièrement agréable.

Le montant prévisionnel de l'opération dans sa globalité est estimé à 1 117 385 € HT ; il se décompose en :

* travaux :	1 066 636 €
* maîtrise d'œuvre :	43 393 €
* autres : Diag Amiante Plomb / topo / Géotechnique	7 356 €

Le plan de financement serait le suivant :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant du financement
ÉTAT	<input type="checkbox"/> sollicité	1 117 385 €	17,89 %	200 000 €
Conseil Départemental	<input type="checkbox"/> sollicité	1 000 000 €	50 %	500 000 €
CRBFC – C2R	<input type="checkbox"/> sollicité	1 117 385 €	17,35 %	193 908 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		1 117 385 €	80 %	893 908 €
AUTOFINANCE MENT MAÎTRE D'OUVRAGE	emprunt fonds propres	1 117 385 €	20 %	223 477 €
TOTAL				1 117 385 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- **APPROUVE** le projet global de création d'un parking végétalisé comprenant la démolition de l'ancienne gendarmerie ;
- **ACCEPTE** le montant estimatif de l'opération soit 1 117 385 € HT ;
- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **SOLLICITE** le concours financier de l'État, au titre de la DSIL ;
- **SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental au titre du « Plan Marshall - Grands Projets Côte-d'Or » ;
- **SOLLICITE** le concours financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté, au titre du contrat C2R.

Délibération n° 2025/042 - OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT « BANQUE DES TERRITOIRES » - PARKING VÉGÉTALISÉ

Vu les investissements prévus dans le Budget Prévisionnel 2025,
Vu les plans de financements et le planning de réalisation des travaux,
Vu l'emprunt d'équilibre prévu au Budget Prévisionnel 2025,

Considérant que les subventions sollicitées ne sont pas encore notifiées et que leur versement ne pourra donc intervenir qu'ultérieurement,

Monsieur l'Adjoint aux Finances rappelle qu'un certain nombre d'investissements et un emprunt ont été actés dans le cadre du vote du Budget Prévisionnel 2025 en date du 16 décembre 2024.

Concernant la création d'un parking végétalisé, une consultation auprès des organismes bancaires sur la base d'une demande de prêt de 1 100 000 € a été réalisée.

Il apparaît que les conditions proposées par la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) offrent les prestations financières les plus intéressantes sous la forme d'un contrat de prêt « PSPL – Prêt Transformation Écologique ».

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire, en sa qualité de représentant de la commune, est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 1 100 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL – Prêt Transformation Écologique

Montant : 1 100 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie de Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- **DÉCIDE** de souscrire un emprunt de 1 100 000 € selon les modalités ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Délibération n° 2025/043 - OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT « BANQUE DES TERRITOIRES » - PISTE CYCLABLE

Vu les investissements prévus dans le Budget Prévisionnel 2025,
Vu les plans de financements et le planning de réalisation des travaux,
Vu l'emprunt d'équilibre prévu au Budget Prévisionnel 2025,

Considérant que les subventions sollicitées ne sont pas encore notifiées et que leur versement n'interviendra qu'ultérieurement,

Monsieur l'Adjoint aux Finances rappelle qu'un certain nombre d'investissements et un emprunt ont été actés dans le cadre du vote du Budget Prévisionnel 2025 en date du 16 décembre 2024.

Concernant la création d'une voie verte et piste cyclable, une consultation auprès des organismes bancaires sur la base d'une demande de prêt de 1 092 393 € a été réalisée.

Il apparaît que les conditions proposées par la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) offrent les prestations financières les plus intéressantes sous la forme d'un contrat de prêt « PSPL – Prêt Transformation Écologique ».

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire, en sa qualité de représentant de la commune, est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 1 092 393 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL – Prêt Transformation Écologique

Montant : 1 092 393 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie de Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- **DÉCIDE** de souscrire un emprunt de 1 092 393 € selon les modalités ci-dessus ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Délibération n° 2025/044 - OBJET : TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-BERNARD – CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme et à l'Environnement rappelle que la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges est compétente en matière de réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur le secteur de Nuits-Saint-Georges, la commune demeurant gestionnaire de ses infrastructures réseaux secs et eaux pluviales.

Dans le cadre du programme de réfection de la rue Saint-Bernard mené par la Ville, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges souhaite en profiter pour réhabiliter les réseaux d'eau potable et d'eaux usées. Pour des raisons pratiques, elle confierait la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux à la Ville de Nuits-Saint-Georges.

Pour ce faire il convient de passer une convention de groupement de commandes pour la réfection de l'infrastructure globale de la rue Saint-Bernard définissant les responsabilités de chacun en matière de suivi des travaux ainsi que les modalités de répartition financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention en annexe.

Délibération n° 2025/45 - OBJET : AIDE FINANCIÈRE POUR MODIFICATION DE FAÇADE DU MAGASIN « LA PAGE D'APRÈS »

Monsieur l'Adjoint au Patrimoine rappelle que par délibération en date du 9 mai 2011, modifiée le 7 mai 2012, une aide aux ravalements de façade, **limitée aux façades donnant sur la voie publique et visibles de celle-ci**, a été engagée par la municipalité afin de dynamiser le centre-ville et de promouvoir son embellissement au regard des enjeux portés par l'UNESCO.

Madame Maud BIENAIMÉ a réalisé des travaux de remplacement de vitrine par la pose de nouvelles menuiseries sur son magasin « La Page d'Après » situé 8 Grande Rue à Nuits-Saint-Georges. Une demande de subvention a été déposée le 9 avril 2025.

Les travaux réalisés correspondent à la catégorie A des conditions d'attribution de l'aide financière, à savoir 25 % du montant Hors Taxe de ces travaux, avec plafond de subvention de 3 000 euros.

Dans le cas présent, une facture concernant ce ravalement de façade a été acquittée le 1^{er} avril 2025 pour un montant de 10 149,56 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** à Madame Maud BIENAIMÉ une subvention d'un montant de **2537,39 €** au titre des travaux effectués 8 Grande Rue ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles au règlement de cette subvention.

*La séance est levée à 21 heures 44.
Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 30 juin 2025,
à 20 heures, salle du Conseil Municipal.*